

LA YMCA - UCJG DE PARIS, DEMAIN : " RÉINVENTER LE 14, RUE DE TRÉVISE " CONCOURS D'IDÉES POUR LES ÉTUDIANTS EN ARCHITECTURE

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'IDÉES

Le présent Règlement encadre les conditions de participation au Concours d'idées « Réinventer le 14, rue de Trévise ». Il accompagne le Cahier des Charges (CC) du Concours d'idées, et le Dossier d'inscription (DI) au Concours d'idées. Ensemble, ces trois documents constituent le cadre réglementaire du Concours d'idées.

Attention : document mis à jour le 4/06/2018, les modifications apparaissent en bleu.

LA YMCA-UCJG DE PARIS, DEMAIN : « RÉINVENTER LE 14, RUE DE TRÉVISE »



1893 **2018** **2024**

1893 : UNE ASSOCIATION ET UN BÂTIMENT EXCEPTIONNEL AU SERVICE DE LA JEUNESSE.
2018 : 125 ANS, LE TEMPS DE SE RÉINVENTER, FAITES-NOUS RÊVER!
2024: LE NOUVEAU TRÉVISE, PRÊT POUR LES JO!



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR
2. OBJET DU CONCOURS
3. CONDITIONS DU CONCOURS
4. CONDITIONS DE PARTICIPATION
5. FOIRE AUX QUESTIONS – FAQ
6. MODALITÉS D'INSCRIPTION
7. VISITE DES LIEUX
8. COMPOSITION DU « PACK CONCOURS »
9. RENDU DU CONCOURS
10. COMPOSITION DU JURY
11. CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY
12. LAURÉATS : PRIX, MENTIONS HONORABLES ET EXPOSITION
13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
14. DROIT À L'IMAGE
15. LOI INFORMATIQUE ,FICHIERS ET LIBERTÉS
DONNÉES À CARACTÈRE CONFIDENTIEL
16. NON-SUITE
17. MODALITÉS DE MODIFICATION DU CONCOURS
18. CONFIDENTIALITÉ
19. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

1 / PRÉSENTATION DE L'ORGANISATEUR

Union Chrétienne de Jeunes Gens de Paris (UCJG).
Association reconnue d'utilité publique, créée en 1852.
Siège social : 14, rue Trévisse à Paris 9^e.
Site internet : www.ymca-paris.fr
N° SIREN : 78438510600017
N° RNA : W751010846
Membre des UCJG-YMCA de France.

Elle est représentée par :

- Mr Pierre GOMARD, Président de l'Association
- Mme Sylvie MANAC'H, Directrice de l'Association
- Melle Christelle BERTHO, Coordinatrice du Concours

Site internet pour le Concours :

www.ymca-paris.fr (onglet Concours d'idées en Architecture)

Correspondance unique pour le Concours (exclusivement par email) :

concours@ymca-paris.fr

2 / OBJET DU CONCOURS

2018 est l'année du Jubilé des 125 ans du bâtiment du 14, rue de Trévisse, siège emblématique de L'Association YMCA-UCJG de Paris depuis lors. A cette occasion, elle lance un Concours d'idées intitulé : « *Réinventer le 14, rue de Trévisse* ».

1893 : *Une Association et un bâtiment exceptionnel au service de la jeunesse.*

2018 : *125 ans, le temps de se réinventer, faites-nous rêver !*

2024 : *Le nouveau Trévisse, prêt pour les JO !*

Voir le Cahier des Charges.

3 / CONDITIONS DU CONCOURS

a) Les rendus des participants seront étudiés de manière anonyme. Un numéro de participant sera attribué à chaque candidat individuel ou en binôme, lors de l'inscription. Il ne devra y avoir aucun élément d'identification dans le rendu autre que ce numéro, sous peine d'exclusion du concours. La levée de l'anonymat s'effectuera après la désignation des lauréats par le Jury.

b) Le Concours se déroulera selon le calendrier suivant :

Mai 2018 : Lancement du Concours

14 mai 2018 : Ouverture des Inscriptions et de la Foire aux questions (FAQ)

25 mai 2018 : Visite facultative du 14, rue de Trévisse pour les inscrits au Concours (10h)

11 juin 2018 : Ouverture du téléchargement du « Pack Concours » pour les inscrits

16 juin 2018 : [Visite facultative du 14, rue de Trévisse pour les inscrits au Concours \(14h\)](#)

30 juin 2018 : Clôture des Inscriptions (midi heure française)

5 juillet 2018 : [Visite facultative du 14, rue de Trévisse pour les inscrits au Concours \(14h\)](#)

27 juillet 2018 : Clôture de la FAQ

01 sept. 2018 : Date limite de réception des rendus (minuit heure française)

10-11 sept. 2018 : Réunion du Jury, suivi de l'annonce des lauréats

15 sept. 2018 : Cérémonie de Remise des Prix et inauguration de l'exposition pour les Journées Européennes du Patrimoine 2018

4 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

a) Le Concours est ouvert à toute personne physique non professionnelle, étudiant de cycle Master inscrit en École Nationale Supérieure d'Architecture Française (ou l'équivalent en Suisse et en Belgique), âgé de 18 à 30 ans. Il est également ouvert aux jeunes détenteurs d'un Diplôme de Master en Architecture ayant obtenu leur diplôme il y a moins d'un an, dans une École Nationale Supérieure d'Architecture Française (ou l'équivalent en Suisse et en Belgique). [Depuis le 4/06/2018, suite à de nombreuses demandes, nous étendons les conditions de participation aux étudiants en Licence 3 qui entrent en Master 1 à la rentrée 2018, et aux étudiants en Licence 2 qui entrent en Licence 3 à la rentrée 2018.](#)

b) Les candidats peuvent s'ils le souhaitent concourir en binôme. Dans ce cas, chacun des membres du Binôme doit répondre aux critères du paragraphe a). Un Binôme constitue un participant.

c) Un même participant individuel ou un même participant en binôme ne peut participer qu'une seule fois au Concours et avec un seul projet.

d) Tout participant au Concours s'engage à signer et à respecter les différents articles du Règlement, du Cahier des Charges, ainsi que ceux du Dossier d'Inscription.

e) Une participation financière de 25 (vingt-cinq) euros par participant est demandée. La moitié de cette somme, sera reversée à la campagne participative de levée de fonds pour la future rénovation du bâtiment.

5 / FOIRE AUX QUESTIONS - FAQ

Une session de questions-réponses sera ouverte du 14 mai 2018 au [27 juillet 2018](#). Les candidats pourront exclusivement poser leurs questions par courriel à l'adresse e-mail suivante : concours@ymca-paris.fr (Objet: "FAQ")

Les questions et les réponses seront publiées directement sur le site :

www.ymca-paris.fr (*onglet Concours d'idées en Architecture*)

6 / MODALITÉS D'INSCRIPTION

a) Seule l'inscription numérique est valable.

Les dossiers d'inscription complets devront être envoyés au plus tard le 30 juin 2018 avant minuit (heure française) à l'adresse suivante : concours@ymca-paris.fr (Objet: "Inscription").

b) Composition du Dossier de candidature :

- Règlement signé (un PDF)
- Cahier des Charges (CC) signé (un PDF)
- Dossier d'inscription (DI) complété et signé (un PDF)

Pour les Binômes, les deux membres doivent compléter, signer et transmettre les documents requis dans un seul Dossier de candidature.

c) Règlement des droits d'inscription :

Le paiement s'effectue via un lien Paypal disponible sur le site internet du Concours: www.ymca-paris.fr (onglet *Concours d'idées en Architecture*)

c) Envoi du dossier de Candidature complet :

Le dossier comprenant les trois PDF doit être envoyé **complet et en une seule fois.**

- Les PDF seront intitulés :
 - « Prénom NOM - Règlement » ou « Prénom NOM & Prénom NOM - Règlement »
 - « Prénom NOM - CC » ou « Prénom NOM & Prénom NOM - CC »
 - « Prénom NOM - DI » ou « Prénom NOM & Prénom NOM - DI »
- Les trois PDF seront à envoyer en pièces jointes à l'adresse suivante : concours@ymca-paris.fr (Objet: "Inscription").

d) Acceptation de la Candidature:

Dès réception et vérification de conformité du Dossier de candidature, un accusé de réception vous sera adressé sous cinq jours ouvrés avec un numéro de participant permettant l'identification des rendus, et un lien vers le téléchargement du « Pack Concours » disponible à partir du 11 juin 2018.

7 / VISITE DES LIEUX

Deux visites facultatives du 14, rue de Trévisse sont prévues pour les inscrits au Concours, le 16 juin 2018 et le 5 juillet 2018. Elles vous permettront de bien visualiser les lieux.

8 / COMPOSITION DU « PACK CONCOURS »

Le « Pack Concours » contient tous les documents mis à disposition pour la bonne réalisation du projet :

- le gabarit de mise en page (InDesign)
- trois 3D au format Sketchup : une représentant l'état initial du bâtiment (1893), une représentant l'état actuel (2018), et une représentant seulement la structure du bâtiment, comme une coquille vide, pour laisser libre cours à l'imagination.
- des jeux de plans de tous les étages au format AutoCAD
- des images

9 / RENDU DU CONCOURS

a) La langue officielle du Concours est le Français. Tous les textes apparaissant dans le rendu devront donc être uniquement rédigés en français.

b) Seul le rendu numérique est valable.

Les rendus complets doivent être envoyés au plus tard le 01 septembre 2018 avant minuit (heure française) à l'adresse suivante : *concours@ymca-paris.fr*. (Objet: "Rendu").

c) Composition du rendu :

- Il comprend 8 pages A3 en couleur et au format paysage, réunies en un seul PDF. Le numéro de participant apparaîtra sur chaque page, suivant le gabarit de mise en page inclus dans le « Pack Concours ».

- PAGE 01 : titre de la proposition (accompagné d'un schéma / dessin / logo)
- PAGE 02 : une note présentant la démarche avec le parti pris architectural de la solution proposée, notamment accompagnée de graphiques, schémas, etc.
- PAGE 03 à 06 : le projet développé, à l'aide de plans, schémas, croquis, images de références, etc.
- PAGE 07 à 08 : présentation de la proposition en perspectives intérieures (croquis, collage, ou 3D)

- Il est également demandé de joindre au PDF un dossier .ZIP comprenant tous les fichiers « images » produits (graphiques, plans, dessins, vues perspectives, photographies etc.) dans leur format original JPEG ou PNG.

Chaque fichier sera intitulé : « NUMÉRO DE PARTICIPANT – RENDU – #1 », « NUMÉRO DE PARTICIPANT – RENDU – #2 », « NUMÉRO DE PARTICIPANT – RENDU – #3 », etc.

Exemple : « 125 – RENDU – #18 ».

d) Envoi du Dossier de rendu :

- Le fichier PDF sera intitulé : « NUMÉRO DE PARTICIPANT – RENDU.pdf »

Exemple : « 125 – RENDU.pdf »

- Le dossier .ZIP sera intitulé : « NUMÉRO DE PARTICIPANT – RENDU.zip »

Exemple : « 125 – RENDU.zip »

- Le fichier PDF et le dossier .ZIP seront à envoyer en pièces jointes à l'adresse suivante : *concours@ymca-paris.fr*. (Objet: "Rendu").

d) Acceptation du Dossier de rendu :

Dès réception et vérification de conformité du fichier PDF et du dossier .ZIP, un accusé de réception par courriel vous sera envoyé sous cinq jours ouvrés.

10 / COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé de :

Quatre représentants de l'UCJG de Paris

Huit représentants d'institutions partenaires :

- Un représentant de la YMCA France
- Un représentant des Ministères de la Jeunesse et des Sports
- Un représentant de la Mairie du 9^e

- Un représentant Sport FFBB
- Un représentant du Patrimoine
- Deux représentants Architectes
- Un représentant financeur

11 / CRITÈRES DE SÉLECTION DU JURY

- a) Ne seront étudiés que les rendus complets.
- b) Etape 1 : le jury établira une première sélection sur la base de la conformité au cahier des charges et retiendra les vingt meilleurs projets.
- c) Etape 2 : les vingt projets sélectionnés seront notés sur 100 points selon les critères suivants :

- 25 points – Adéquation au Projet Associatif
- 20 points – Caractère innovant de la programmation
- 20 points - Parti pris architectural
- 15 points – Intégration dans le quartier
- 10 points - Pertinence graphique des documents
- 10 points - Clarté de l'expression des idées

12 / LAURÉATS : PRIX, MENTIONS HONORABLES & EXPOSITION

- a) Les trois premiers lauréats se verront attribuer un Prix. Ce Prix est une récompense et non une rémunération.

- Pour le premier lauréat, un Prix d'une somme de 5 000 (cinq mille) euros.
- Pour le deuxième lauréat, un Prix d'une somme de 3 000 (trois mille) euros.
- Pour le troisième lauréat, un Prix d'une somme de 2 000 (deux mille) euros.

- b) Deux autres lauréats se verront attribuer une Mention Honorable, non dotée d'un Prix.

- c) Les projets de ces 5 participants lauréats feront l'objet d'une exposition à l'UCJG de Paris.

Ils seront également publiés sur le site internet du Concours : www.ymca-paris.fr

Une Cérémonie de Remise des Prix aura lieu le 15 septembre 2018, à l'occasion des Journées du Patrimoine. Chaque lauréat se verra remettre une Attestation de réception de Prix.

13 / PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout participant, qu'il soit désigné comme lauréat ou non, devra céder en amont et à titre exclusif ses droits sur l'œuvre conçue et formalisée pendant le Concours, conformément au Contrat de cession de droits entre le participant et l'Organisateur. Voir Document N°6 du Dossier d'Inscription.

14 / DROIT À L'IMAGE

Chaque candidat s'engage à céder à l'Organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de ses nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interview, de vidéos prises pendant le Concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet).

15 / LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour participer au Concours d'idées, les candidats doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, etc.). Le Candidat accepte que les données enregistrées à l'occasion de son inscription et de sa participation au Concours puissent faire l'objet d'un traitement informatisé dont la finalité est l'organisation et le bon fonctionnement du Concours. Les données à caractère personnel seront traitées, enregistrées et sauvegardées pendant toute la durée du Concours, et jusqu'à 24 mois après la remise des Prix, puis archivées pendant une durée de trois ans.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les candidats devront envoyer un courrier à l'adresse postale de l'UCJG.

L'organisateur s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes.

16 / NON-SUITE

Les propositions s'inscrivent dans le cadre d'un Concours d'idées, elles ne supposent en aucun cas un engagement de l'Association UCJG de Paris à réaliser le projet lauréat, ni ne donnent un droit de suite quelconque au projet.

17 / MODALITÉS DE MODIFICATION DU CONCOURS

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le Concours sans préavis, quel qu'en soit le motif, notamment en cas de force majeure. Mais sa responsabilité ne saurait être engagée par ces faits et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Candidats.

Des additions, des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées. Elles seront considérées comme les annexes du présent règlement.

L'organisateur se réserve dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation ou de reporter toute date annoncée dans le Calendrier du Concours.

18 / CONFIDENTIALITÉ

Le Candidat s'engage à traiter les informations dont il aura connaissance dans le cadre du Concours d'une manière strictement confidentielle et à ne pas divulguer ces informations à des tiers. Le présent devoir de confidentialité continue à s'appliquer après le Concours pendant une durée de 10 (dix) ans. Il ne s'applique pas aux informations qui, au moment de leur divulgation, étaient déjà connues du Candidat, étaient déjà publiques et/ou ont été portées à la connaissance du Candidat suite à une divulgation ne constituant pas une violation du devoir de confidentialité dans le chef de la partie réceptrice et/ou lorsque la partie réceptrice était tenue de les divulguer en vertu de dispositions légales ou réglementaires.

19 / LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Il est convenu que seule la Loi française sera applicable à l'interprétation du Règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou écrite concernant l'interprétation ou application du Règlement. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Concours devra être formulée par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture du Concours.

Toute fraude ou non respect du Règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours du Candidat par l'Organisateur. Celui-ci se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions compétentes, après épuisement de toutes les voies de règlements amiables.

Fait à _____, le ____/____/_____.

Chaque signataire doit avoir paraphé toutes les pages du présent Règlement.

Signature (CANDIDAT INDIVIDUEL OU BINÔME 1)

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

Le cas échéant, signature (BINÔME 2) :

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :